

COMITE DU VAL D'ORGE

CONFERENCE SUR LA RESERVE ET LA GARDE NATIONALE

Le vendredi 13 octobre 2017, date anniversaire de la création de la Garde Nationale, le Comité du Val d'Orge de la SMLH a organisé dans la salle Berlioz de Saint Michel sur Orge une conférence intitulée : « La Réserve militaire dans la Garde Nationale : un nouvel élan tourné vers la protection du territoire national ».

Le conférencier était M. le général (2s) Francis MAREC, Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur et membre du bureau de notre Comité. En sa qualité d'officier général chargé de la prospective sur la Réserve militaire de l'armée de terre, il nous présentait le nouvel élan de la Réserve tournée vers la protection du territoire national. Il était assisté pour prononcer cette conférence par le lieutenant-colonel (er) Sylvain CLAUTIAUX, Chevalier de la légion d'honneur et porte-drapeau de notre Comité.

La Réserve militaire se compose de la Réserve opérationnelle (RO) et de la Réserve citoyenne (RC).

Sans minimiser l'engagement et l'apport des réservistes citoyens, bénévoles du service public, la conférence traitera exclusivement des réservistes opérationnels, militaires à temps partiel engagés sur le territoire national au même titre que leurs camarades d'active.

Au cours de son histoire l'armée a toujours pu être renforcée, temporairement ou pour une campagne bien définie, par des soldats convoqués par leur seigneur, des milices constituées ad hoc ou plus récemment d'anciens conscrits rappelés sur ordre du gouvernement.

Au 20^e siècle, les réservistes ont tenu leur place et joué un rôle important lors des deux Guerres Mondiales. Pendant la Guerre Froide, le rappel des réservistes aurait eu pour objectif de doubler les effectifs de l'armée de Terre à la mobilisation et de renforcer significativement la défense opérationnelle du territoire.

La fin de la Guerre Froide et la professionnalisation totale des armées ont entraîné une chute drastique du nombre de réservistes, des interrogations sur leur raison d'être dans le nouveau contexte stratégique et une stagnation des budgets alloués.

Mais dès la mi-2015 les attentats et le déclenchement de l'opération Sentinelle ont fait redécouvrir l'intérêt de disposer de réservistes motivés, équipés et entraînés. En particulier la création officielle de la Garde Nationale matérialise tout à la fois la prise de conscience des décideurs politiques et le recentrage de la Réserve sur la protection du territoire national.

Il faut souhaiter que cet élan s'inscrive dans la durée et aboutisse notamment à des modifications législatives permettant aux réservistes de gérer harmonieusement leur engagement militaire et leur vie professionnelle.

La Réserve des années 80, réserve « de masse » alimentée par la conscription reposait sur une organisation bien rôdée : des bureaux du Service National pour gérer les effectifs ; des centres mobilisateurs pour stocker les véhicules et les équipements ; des régiments de réserve dits « dérivés » en doublure des régiments d'active et des convocations régulières pour assurer un entraînement minimum.

Cette architecture a volé en éclats avec la disparition de la menace constituée par les forces du Pacte de Varsovie et la *suspension* du Service National, entrée dans les faits dès 2001.

Les armées françaises entièrement professionnalisées et tournées vers les opérations extérieures n'ont alors plus ressenti le besoin de disposer d'un effectif important de réservistes.

Cette suspension du service National a aussi imposé de repenser complètement l'idée même de Réserve, désormais composée essentiellement de civils volontaires et n'ayant suivi aucune formation militaire préalable.

Sous l'égide d'une nouvelle loi sur la Réserve votée en 1999, les trois Armées, les Services et la Gendarmerie se sont pendant une quinzaine d'années adaptés et ont chacun mis sur pied un système de réserve correspondant à leurs missions et besoins spécifiques.

Cependant les années 2000 restent pour les réservistes des années d'incertitude sur leur véritable raison d'être ; très souvent de difficultés vis-à-vis de leur employeur et aussi de sous-financement se traduisant logiquement par un sous-effectif chronique.

Cette situation a brutalement changé en 2015 à la suite des attaques terroristes sur le territoire national.

Déjà très fortement engagées en opérations extérieures, les armées ont dû simultanément assurer, *dans la durée*, la mission Sentinelle ; constatant alors que leurs effectifs d'active étaient insuffisants pour ces différentes missions.

C'est donc naturellement que les autorités politiques et les chefs militaires se sont tournés vers les potentialités de la réserve, cherchant « désespérément » à en optimiser les effectifs et les capacités d'emploi dans les plus brefs délais.

C'est dans ce contexte que le précédent Président de la République a décidé il y a un an la création de la Garde Nationale, forte pour fin 2018 de 85 000 réservistes est composée de deux piliers :

- *Un pilier « ministère de l'Intérieur » avec 40 000 réservistes de la Gendarmerie et 5 000 de la Police,*
- *Un pilier « ministère des Armées » avec 40 000 réservistes des trois Armées et des Services.*

« Label » fédérateur assurant aujourd'hui un rôle de promotion et de coordination interministérielle au profit de la Réserve, la Garde Nationale n'interfère pas sur la façon dont chaque pilier emploie ses réservistes. Elle n'a pas non plus d'unités subordonnées et n'exerce aucune responsabilité opérationnelle.

Ses premières actions se sont concentrées sur la communication, la proposition de mesures d'attractivité destinées à « fidéliser » les réservistes et la proposition de partenariats pour favoriser le recrutement et développer le soutien des employeurs.

Selon les circonstances, par exemple en cas d'intensification de la menace terroriste sur notre sol, la Garde Nationale pourrait éventuellement se voir attribuer des responsabilités supplémentaires. La Réserve deviendrait alors un acteur majeur de la protection du territoire national.

Général (2s) Francis MAREC
Chevalier de la Légion d'honneur
Membre du bureau du Comité du Val d'Orge

